



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1837>

# Motion d'orientation ÉÉ-PSO (et signataires)

- Syndicats Nationaux - SNESUP-FSU - Congrès - Congrès d'orientation 2015 -

Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2015

*Pour un  
Syndicat  
Offensif*

---

L'École Émancipée

---

**Le SNESUP-FSU est à la croisée des chemins** et le congrès d'orientation d'avril 2015 permettra à tous les syndiqués de faire un choix important. Face aux attaques sans précédent auxquelles les politiques néolibérales soumettent aujourd'hui l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), nous avons un besoin vital de construire un véritable projet alternatif pour l'université du xxie siècle. A cette fin, le SNESUP-FSU doit redevenir le laboratoire d'idées qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, en associant largement tous les camarades et, au-delà, tous les membres de nos communautés universitaires. Cela suppose qu'il s'oriente encore plus clairement vers le syndicalisme de lutte pour promouvoir la transformation sociale dont il est porteur. Les analyses et les orientations qui suivent entendent éclairer nos adhérents sur les changements que proposent les militants ÉÉ-PSO.

La création d'un *Espace européen de l'enseignement supérieur* (« Processus de Bologne ») s'est traduite par une restructuration lourde de l'ESR et par son intégration croissante à une économie dite « de la connaissance ». La science et la connaissance sont réduites à de simples moyens pour gagner des « parts de marché » dans la compétition capitaliste mondiale. L'impératif de rentabilité se généralise sous le masque des politiques d'excellence et d'innovation, et conduit à la décomposition de l'ESR comme service public.

C'est dans le droit fil de ce processus que sont inscrites la loi LRU de 2007 et la loi « Fioraso » de 2013, dont il faut continuer à exiger l'abrogation, alors que certains, y compris dans notre syndicat, semblent se résigner à leur pérennité.

**La restructuration de la recherche** selon une logique de projets (ANR), l'inflation des indicateurs « de performance », la multiplication techno-bureaucratique des contraintes financières et des superstructures éloignant les centres de décision des personnels (COMUE, fusions...), aggravées par les « responsabilités et compétences élargies » (RCE), les attaques contre les instances et les conseils (projet de suppression du cnu, réduction du nombre d'élus au CNESER, aux CA ...) et redoublées par l'austérité, engendrent concurrence et autoritarisme et régression démocratique à tout niveau. Ainsi (re)naît un système féodal de « petits chefs », croît la précarité et l'arbitraire, avec pour conséquences l'implosion des équipes, l'augmentation massive des conflits interpersonnels, la souffrance au travail pour l'ensemble des personnels et, finalement, la perte du sens du métier. La tradition collégiale et démocratique de désignation des équipes de direction est vidée de sa substance par les contraintes technocratiques, la réduction des budgets et les courses aux financements « d'excellence », le tout ficelé par l'antienne selon laquelle il n'y aurait « pas d'alternative ». Ce dogme conduit la plupart des président-e-s d'université, nonobstant leurs sensibilités aux valeurs syndicales, à se plier aux diktats ministériels, eux-mêmes fondés sur les exigences du MEDEF, et à liquider les principes historiques de l'université et du service public.

Face aux difficultés créées par le transfert de la masse salariale aux établissements, incitant à chercher de chimériques ressources « propres » dans le mécénat privé (fondations) ou auprès de collectivités territoriales elles-mêmes appauvries, certains reviennent à la charge sur la modulation des services (cf. les dernières propositions de la cpu), la sélection des étudiants ou l'augmentation des droits d'inscription. Pour contrer cette nouvelle offensive néolibérale contre l'ESR public, le SNESUP-FSU doit construire un front unitaire le plus large sans renier pour autant ses analyses.

**L'accès aux études supérieures est un droit** inaliénable et non négociable, alors que la sélection, même rebaptisée orientation, est un facteur de reproduction sociale au profit de la classe dominante. La question de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur doit ainsi être posée (allocation d'autonomie pour tous les jeunes), ainsi que celle, consubstantielle, des moyens que la société doit y consacrer.

Pour ÉÉ-PSO nos statuts de fonctionnaires d'État, durement acquis, doivent être plus que jamais garantis et renforcés. Ils nous assurent un cadre de travail collectif, des équipes pédagogiques et de recherche soudées capables d'assurer la permanence nécessaire à des recherches réellement libres et à des formations véritablement

novatrices. Ils s'opposent à une « gouvernance » et un « management » producteurs d'individualisation, d'autoritarisme, d'austérité salariale, de détérioration des conditions de travail, de harcèlement moral, voire sexuel. La bataille contre les remises en cause des statuts prend ainsi une importance cruciale. Il s'agit alors, aussi bien localement que nationalement, de défendre les valeurs démocratiques et d'égalité, humaines et sociales, fondatrices de nos statuts, de combattre pied à pied les divisions et discriminations et de refuser fermement de prêter la main au projet néolibéral.

Il nous faut encore être plus volontaristes dans notre combat contre toutes les formes de précarité, pour lever la méfiance à l'égard d'organisations syndicales perçues à tort comme ne défendant que les fonctionnaires. Négliger la défense des précaires serait abdiquer face aux attaques sur les statuts que lancent les « nouveaux managers » de la fonction publique. Le SNESUP-FSU doit, à cet égard, préciser ses revendications : limitation du recours aux contrats et vacations, cadrage national des conditions d'emploi et de travail (horaires, rémunérations, contrats, etc.). Emplâtre sur une jambe de bois, la « loi Sauvadet », justement rejetée par notre syndicat, doit être remplacée par un vaste programme pluriannuel d'intégration des agents contractuels dans la fonction publique.

La loi dite de « refondation de l'École » et la réforme de la formation des enseignants (FDE) se sont traduites par la reprise en main de l'Éducation nationale qui « pèse » sur le contenu des formations, déléguant la responsabilité de la mise en oeuvre aux établissements mais sans leur en donner les moyens effectifs, au nom de leur « autonomie ». Les personnels des ESPÉ, pris entre deux feux (étudiants et stagiaires mécontents ; directions raisonnant « à la calculette »), sont amers et désabusés. Minoritaires par principe dans les conseils d'école, absents des conseils d'orientation scientifique et pédagogique, la loi leur a ôté toute possibilité de peser sur les décisions. La question de la FDE doit être repensée par la FSU, et le SNESUP-FSU doit poursuivre et amplifier la réflexion fédérale, sans craindre de provoquer de vifs débats. Il faut reposer la question du niveau de recrutement et de son adéquation avec la perspective d'une véritable formation professionnelle des enseignants.

**Sur tous ces sujets, et bien d'autres encore, le SNESUP-FSU doit prendre des positionnements très clairs et très combatifs**, à l'opposé de l'oscillation des dernières années sur l'évaluation récurrente des enseignants-chercheurs - jamais véritablement condamnée - et le « suivi de carrière », appellation sous laquelle elle avance aujourd'hui masquée. Pour ÉÉ-PSO, qui porte dans les instances nationales et met en oeuvre dans les sections locales une conception d'un syndicalisme de lutte au service des personnels, l'argument de la vocation majoritaire du SNESUP-FSU ne doit pas conduire à écorner les principes et valeurs qui fondent un syndicalisme de transformation sociale. Localement comme nationalement, les logiques strictement électoralistes risquent de détourner davantage de notre syndicat les collègues qui ressentent comme une trahison les décalages entre les discours et les actes. Les résultats des élections professionnelles de décembre dernier constituent, de ce point de vue, un signal qu'il ne faut pas mésestimer. A l'opposé de la conception gestionnaire du « dialogue social » portée par les réformes récentes du droit syndical, la représentativité des syndicats ne s'apprécie pas seulement à l'aune de leurs résultats électoraux, mais d'abord à leur capacité de mobilisation sur le terrain, à la justesse de leurs analyses et revendications et à la confiance que leur accordent les personnels.

**Concernant l'organisation interne du SNESUP-FSU**, nous devons continuer d'améliorer son fonctionnement, l'aide aux militants et la communication. Notre syndicat doit fédérer toutes les bonnes volontés militantes, mieux associer au travail national les camarades géographiquement éloignés, diversifier ses modalités de communication avec les syndiqués et clarifier ses analyses et positions. Il faut améliorer la mise à disposition de documents synthétiques et d'outils de formation pour nos adhérents, trop souvent découragés par l'ampleur des connaissances à acquérir. À cet égard, les technologies numériques peuvent constituer un outil d'appui essentiel.

Des progrès de fonctionnement restent aussi à réaliser, afin d'améliorer la démocratie interne, tant dans les instances de direction que dans les rapports de celle-ci avec les sections.

**Plus que jamais, notre syndicat a besoin de trouver un nouveau souffle, une organisation plus efficace, une cohérence et une audace politiques renouvelées, que ne lui donne pas l'actuelle majorité. Osez un syndicalisme de combat. Rejoignez les militants ÉÉ-PSO ! Soutenez et votez ÉÉ-PSO !**

**111 Signataires au 24 janvier 2015 :** *F. Alazard (Tours), M. Amblard (Lorraine), O. Anza-Hafsa (Nimes), P.-H. Ardonceau (Pau), P. Attigui (Lyon 2), A.-V. Auzet (Strasbourg), C. Banliat (Lyon 3), J.-B. Bardet (Rouen), L. Belingheri (Lille 1), H. Benoist (Toulouse 3), P.-E. Berche (Rouen), P. Boldini (Paris 4), C. Bornais (Lille 1), S. Bouhsina (ULCO), A. Boulayoune (Lorraine), I. Bruno (Lille 2), J.-M. Canu (Rouen), M. Carpentier (Paris 6), V. Charbonnier (Lyon 2), H. Charvin (Rouen), S. Chauvin (Paris 10), C. Cibert (UVSQ), V. Compan (Nimes), F. Coulouma (Paris 10), S. Czajkowski (Bordeaux), C. Danthony (ENS de Lyon), M. David (Nantes), A. Decoene (Paris-Sud), C. Derycke (Lille 1), F. Desage (Lille 2), L. Dreyfuss (Montpellier 3), E. Ducassé (Toulouse 2), F. Eloire (Lille 1), P. Enclos (Lille 2), S. Faubert (Le Havre), J. Fretel (Paris 1), I. Garcin-Marrou (IEP Lyon), W. Gasparini (Strasbourg), L. Glangetas (Rouen), J.-L. Godet (Angers), C. Goirand (Paris 3), N. Gregori (Lorraine), O. Guibé (Rouen), O. Gun (Reims), M. Gutnic (Strasbourg), J. Haiech (Strasbourg), H. Harari-Kermadec (ENS Cachan), S. Hatchuel (Le Havre), M.-L. Honeste (Rennes 2), F. Horn (Lille 3), S. Humbert-Mougin (Tours), P. Hus (ULCO), F. Jedlicki (Le Havre), É. Julien (IEP de Lille), R. Keucheyan (Paris 4), I. Krzywkowski (Grenoble 3), T. Labica (Paris 10), J.-M. Lachaud (Paris 1), J.-L. Le Goff (Rouen), M. Lebreton (Aix-Marseille), N. Lebrun (Lille 1), F. Leconte (Rouen), P. Légé (Picardie), R. Litwak (Lille 1), L. Macaire (Lille 1), P. Maillard (Strasbourg), I. Maillochon (Le Havre), M. Maleval (Lorraine), J. Malifaud (Paris 7), J.-P. Mandallena (Nimes), M. Mangeot (Chambéry), M. Mante-Dunat (Lille 1), F. Manzano (Lyon 3), M.-L. Martinez (Rouen), H. Michel (Strasbourg), M. Michlin (Paris 4), É. Mignot (Paris 5), R. Morder (UVSQ), P. Nabonnand (Lorraine), C. Nativel (UPEC), A. Nef (Paris 1), O. Neveux (Lyon 2), M. Nieddu (Reims), K. Novakova (Strasbourg), C. Pébarthe (Bordeaux 3), R. Pfefferkorn (Strasbourg), J.-C. Planque (Lille 2), K. Por (Lorraine), T. Poullaouec (Nantes), L. Quattrocelli (Strasbourg), C. Rabot (Paris 10), V. Rauline (Paris 10), M. Rebuschi (Lorraine), E. Rio (Paris 11), L. Ripart (Chambéry), J. Rivoire (Paris 13), C. Samary (Paris 9), P. Selosse (Lyon 2), D. Sidobre (Toulouse 3), C. Suquet (Lille 1), M.-A. de Suremain (UPEC), N. Thiéry (Lorraine), F. Toupin (Tours), J. Tranmer (Lorraine), G. Ubbiali (Bourgogne), É. Valentin (UPJV), C. Vivien (Lille 1), C. Voilliot (Paris 10), M.-J. Voisin (Paris 7), C. Vuylsteker (Lille 1), F. Willmann (Lorraine).*